

Autoévaluation

- Est faite par l'établissement à partir des normes internationales de l'OMS/UNICEF adaptées au système de santé et de services sociaux québécois;
- Détermine les améliorations requises;
- Permet d'établir un plan d'action sur les critères non remplis.

Demande de visite

Dépôt d'une demande de visite par l'établissement

- Lettre officielle de dépôt d'une demande de la direction générale de l'établissement;
- Formulaire de demande de visite;
- Autres documents à joindre au cours du processus dont ceux indiqués au formulaire.

Toute documentation peut être sur support papier ou électronique et transmise par courrier postal à l'adresse suivante :

Coordination agrément IAB, Direction générale de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage, Québec (Québec) G1S 2M1.

Réception et analyse de la demande au MSSS

- Analyse de la documentation reçue et vérification des taux d'allaitement exigés;
- Remise d'un rapport écrit et recommandation au regard du suivi de la demande.

Visite externe

Visite de préévaluation par l'équipe nationale d'évaluation

